

# PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES ENFANTS

Sylviane Giampino, psychologue, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence au HCFEA

Créé par la loi et installé fin 2016, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence est l'une des trois formations du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge. Le HCFEA est une structure interministérielle, le Conseil de l'enfance apporte aux pouvoirs publics son expertise sur des objectifs politiques prioritaires favorables au développement harmonieux et aux droits de tous les enfants.

Présidé depuis l'origine par Sylviane Giampino, psychologue et éminente spécialiste française de l'enfance, il est composé de membres nommés par le Premier ministre, auxquels est adjoint un collège de 12 enfants et adolescents qui travaille activement et contribue aux propositions et aux délibérations.

Cette réelle participation des enfants dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent est une première qui fait de ce Conseil un pionnier et un modèle du genre. Ces jeunes, âgés de 8 à 16 ans, font évoluer les rapports du Haut Conseil sans jamais que leur parole ou leurs propositions soient instrumentalisées. Sans nul doute cela est-il dû aux compétences de Sylviane Giampino et à son éthique sur la place de l'enfant. Nous avons donc souhaité en savoir davantage.



## Quelles sont les conditions pour prendre en compte la parole des enfants, sans manipuler leur pensée ?

Par définition, le statut de la parole de l'enfant est une thématique conflictuelle ! Régulièrement, on se sert d'eux pour suggérer une décision prise en leur nom. La mise en œuvre de ce Conseil d'enfants a demandé réflexions et adaptations. Nous devons les protéger tout en renforçant leur autonomie pour que leur contribution à la vie publique soit effective. Il faut donc s'installer dans la durée, d'où le choix d'un groupe d'enfants stable et pérenne, depuis quatre ans.

La participation d'enfants suppose des moyens et un encadrement humain particulier. La méthode de travail a été mise en place avec les trois associations\* qui les accompagnent, incluant des temps dédiés en dehors des séances du Conseil. Nous préparons des supports adaptés aux enfants, je vais moi-même leur présenter « à hauteur d'enfants » l'ordre du jour, puis ils préparent



Site du HCFEA : [hcfea.fr](http://hcfea.fr)  
Pour en savoir plus :  
article complet sur  
[www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr)  
En vidéo : <https://edl.li/yj>



Lilah, 12 ans, collégienne, siège au Conseil. Elle se souvient d'une de leurs contributions qui a nourri les réflexions sur la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

*“ Les adultes n’avaient pas mesuré que, dans les écoles, ces enfants sont beaucoup plus intégrés qu’autrefois, et du coup, nous nous fréquentons beaucoup plus sans qu’on nous ait appris comment faire. Les profs nous disent d’être gentils avec ces élèves mais on ne sait pas bien ce que ça veut dire au fond. On a peur d’être maladroits. On ne sait pas s’il faut parler avec eux de leur maladie ou pas, par exemple. Nous avons donc demandé que cette question soit beaucoup plus abordée à l’école. „*

ensemble leurs contributions soutenues par les associations. Ils formalisent alors leurs positions communes pour prendre la parole lors des séances plénières, tout comme les membres adultes et professionnels du Conseil.

Lorsque l’on consulte les enfants, on prend une responsabilité éthique et politique sur le long terme, une responsabilité Éducative. Quand les adolescents ont vu pour la première fois certains de leurs propos figurer dans le rapport remis au gouvernement, ils ont pris confiance, se sont impliqués davantage. Enfin, il apparaît essentiel de prendre soin de ne pas consulter uniquement les enfants volontaires, car nous risquerions un manque évident de mixité sociale. Tout l’art est donc dans la manière de faire...

### À votre avis, quels sont les freins qui empêchent la parole des enfants dans l’élaboration des politiques qui les concernent ?

Le Comité des droits de l’enfant de l’ONU à Genève relève régulièrement le manque de participation et de consultation des enfants en France. Pour faire évoluer ces points essentiels, nous nous appuyons sur la Convention internationale des droits de l’enfant ratifiée par la France en 1990.

L’engagement rencontre des résistances dans certaines institutions parmi les adultes qui ne savent comment recueillir la parole authentique des enfants, la prendre en considération et lui accorder un statut. Il faut savoir les écouter, les informer et les placer dans des conditions pour qu’ils soient libres de s’exprimer. Il est nécessaire de comprendre leurs dilemmes, de les libérer de cette éducation qui fait qu’ils fournissent des réponses adaptées aux attentes des adultes.

### Si vous aviez une baguette magique, que mettriez-vous en place sur ce sujet ?

Les élus et les hauts fonctionnaires recevraient des connaissances de base sur le développement des enfants, sur l’importance d’investir dans des services de qualité pour les accueillir, les soigner, les éduquer, pour leurs loisirs et leur culture ! L’enfant serait reconnu en tant que sujet, mais aussi en tant que citoyen, acteur de l’organisation du monde.

L’engagement, la participation et l’écoute réelle des générations futures sont aujourd’hui décisifs dans la société. Cela devient d’autant plus essentiel que monte l’anxiété des jeunes sur les urgences liées aux transformations du mode de vie collectif, sur leur avenir et celui de la planète.